

Questions orales

Non, nous n'avions pas d'échantillons pour faire les tests.

Le vice-premier ministre voudrait-il expliquer pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a induit en erreur la population canadienne et le Parlement sur cette question?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais répondre avec plaisir à la question du très honorable député. Je n'ai pas induit la Chambre en erreur et j'ai donné tous les renseignements dont je disposais. Il est question du samedi et du dimanche. Je pense que le député a parlé de ces deux jours-là. J'ai moi aussi en mains le compte-rendu de cette entrevue.

Je voudrais signaler au député que toute enquête comporte deux parties. Il y a premièrement le travail en laboratoire, par exemple les tests dont on a discuté hier avec le Dr Elliott, ainsi qu'avec les docteurs Liston, Law et Todd. Il y a d'autre part le travail épidémiologique. Et j'ai également tous ces détails sous les yeux. Pour ce qui est de ce qui s'est passé samedi et dimanche, j'ignore si vous me donnerez le temps, monsieur le Président, mais je pourrais résumer très rapidement.

● (1120)

M. Gauthier: Faites-le à l'appel des motions.

M. Turner (Vancouver Quadra): Expliquez-vous devant un comité parlementaire ou quelque chose du genre.

M. Epp (Provencher): Eh bien, premièrement, monsieur le Président, il est évident qu'il y aura d'autres questions. Je voudrais seulement dire au très honorable député que j'ai des renseignements ici sur le travail épidémiologique qui a été accompli le samedi et le dimanche.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UNE PRÉSUMÉE
CONTRADICTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, aucun test de laboratoire n'a été effectué au cours de la fin de semaine. Les souris de laboratoire à Blacks Harbour (N.-B.) étaient toutes mortes à 3 heures de l'après-midi vendredi. C'était le témoignage hier. Celles d'Ottawa étaient toutes mortes à 4 heures le même jour. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à la Chambre des communes, mercredi, cette semaine, qu'une faible proportion des souris étaient mortes. Le problème n'était pas sérieux. Mais les fonctionnaires de son ministère ont admis qu'en effet toutes les souris à qui on avait injecté la toxine mortelle au laboratoire d'Ottawa étaient mortes vendredi. Est-ce que le ministre peut nous expliquer cette contradiction flagrante? Est-ce qu'il peut expliquer aussi cette incroyable dénaturation des faits par le ministre?

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président, je peux l'expliquer aussi et j'ai lu le témoignage que M. Todd a livré hier. Il a affirmé notamment que six souris sur six étaient mortes, et je reviendrai là-dessus. Nous avons un seul échantillon de moules et la mort de souris dont parle M. Todd s'explique si les injections qu'on leur a faites provenaient toutes du même échantillon. Le très honorable député parle de ce test comme s'il n'y en avait pas eu d'autre et comme si c'était le seul que j'aie mentionné. J'ai fait faire d'autres vérifications aujourd'hui sur le

nombre de souris soumises à des tests, car je crois que cet élément d'information entre en ligne de compte. Et jusqu'à ce matin, nous avons effectué sur 336 souris des tests avec l'extrait de moules en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard et des Îles-de-la-Madeleine. De ces 336 souris, 93 sont mortes.

J'essaie de faire comprendre au très honorable député que nous devons faire des essais en laboratoire aussi bien que sur le terrain, si je peux dire. Je lui signale que ma responsabilité de ministre est d'agir selon l'information que je reçois des scientifiques. Et quelqu'un de son parti a déclaré encore aujourd'hui en public, ou à la télévision, que j'étais au courant avant la fin de semaine. Je répète encore une fois, et je ne sais pas combien de fois je devrai le faire, que ce n'est tout simplement pas vrai.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, plus nous en parlons et moins le ministre est capable de justifier ses déclarations à en juger d'après celles de ses propres collaborateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suggère que l'on fasse examiner la question par un commission d'enquête parlementaire ou judiciaire pour pouvoir connaître la vérité.

A Black Harbour, au Nouveau-Brunswick, des souris auxquelles la toxine mortelle avait été injectée sont mortes à 15 heures vendredi. Des souris auxquelles on avait injecté la même toxine mortelle sont mortes le même vendredi, à 16 heures, à Ottawa. La sonnerie d'alarme était déclenchée et personne n'écoutait.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas été mis au courant? Pourquoi les laboratoires étaient-ils fermés pour la fin de semaine? Pourquoi n'a-t-on ordonné de suspendre les livraisons que dimanche? Pourquoi le ministre n'a-t-il mis les Canadiens au courant que mardi? Pourquoi n'avait-il pas été mis au courant de la situation avant lundi?

Pourquoi ne veut-il pas accepter sa responsabilité, en qualité de ministre, et admettre que lui et surtout ses fonctionnaires ont fait preuve de négligence? C'est cela la responsabilité ministérielle. Le ministre va-t-il parler franchement et dire toute la vérité aux Canadiens et au Parlement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai été franc, et je le suis de nouveau ce matin. Le samedi 28, nous avons reçu des échantillons, un de St. Peters, et sept autres de la région de l'Atlantique. Nous avons vérifié la destination. Nous avons vérifié l'itinéraire d'acheminement.

Au laboratoire de l'Île-du-Prince-Édouard, on préparait des extraits. Ces extraits ont été envoyés à Ottawa au Dr. Todd par Canadian International. Nous en avons pris livraison dimanche. Nous avons vérifié les concessions. Nous avons vérifié les cartes. Dimanche, nous avons interrogé un certain Wayne qui travaille pour notre ministère à Charlottetown; nous sommes allés interviewer trois personnes qui avaient porté plainte. Nous avons ensuite examiné les lettres de transport, les feuilles d'expédition. C'est à la suite de toutes ces démarches et des informations que nous avons recueillies durant la fin de semaine que nous avons lancé l'interdiction.